

**Grande salle du sous-sol de l'Hôtel de
Ville de Montreuil**

La séance est ouverte à 19 heures 17 en présence de :

Représentants des conseils de quartier : Mario Capelletto, Michel Escoute (Jean Moulin-Beaumonts) ; Marie-Hélène Carlier (Solidarité Carnot) ; Marisol Corral (Bas Montreuil République) ; Céline Hedhuin (Ramenas-Léo Lagrange) ; Léa Lamerre (Centre Ville) ; Evelyne Perard, François Lobiyed (Bas Montreuil Bobillot) ; Frédéric Marion (Branly Boissière), Jean-Claude Pallard (Bel Air-Grands Pêcheurs-Ernest Renan) ; Evelyne Le Gall, Yvon Le Hérissé (La Noue-Clos Français).

Elue : Tania Assouline, adjointe à la démocratie locale de la ville de Montreuil

Services de la ville : Sylvie Baste-Dehayes et Thomas Mercet (Mission Citoyenneté - Direction Citoyenneté, Politique de la Ville, Jeunesse, Vie des Quartiers)

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

* * *

1 Point sur la démocratie locale

La présente réunion a été demandée par les participants. Il s'agit de faire un bilan d'étape de la démocratie locale après plus d'un an de la nouvelle mandature.

Tania Assouline rappelle que la coordination des conseils de quartier constitue le socle de la mise en place du comité de suivi habitants qui sera impliqué dans toutes les étapes du budget participatif. Lors de la mise en place de la nouvelle mandature, en mars 2014, elle était une nouvelle élue. L'équipe municipale avait alors estimé qu'un énième diagnostic n'était pas nécessaire. En revanche une charte de la démocratie locale a été rapidement adoptée en conseil municipal. Le protocole de fonctionnement des conseils de quartier a également fait l'objet de travaux soutenus, avec une prise en compte de l'existant, pour que les conseils de quartier conservent leurs usages. Une brochure intégrant les grands principes de fonctionnement des conseils de quartier a également été publiée, et les conseils de quartier ont été concertés pour l'élaboration de la charte promoteur. Une charte graphique unique a été créée pour les conseils de quartier et des affichettes leur ont été fournies. En un mot, la ville s'appuie sur les conseils de quartier et les habitants peuvent maintenant se tourner vers eux pour travailler avec la ville.

Par exemple, le conseil de quartier de Signac-Mur-à-Pêches et le conseil de quartier Jean-Moulin-Beaumonts, se sont beaucoup investis, respectivement sur le *skate park* et la circulation. Selon elle, les conseils de quartier devraient toujours être consultés en amont d'un projet : elle souhaite ainsi mettre en place une méthodologie dédiée en ce sens avec les adjoints thématiques.

Il faut que les élus et les services pensent à chaque fois à la concertation. C'est ce que promeut la charte de la démocratie locale. Les services municipaux ont mis en place un calendrier partagé pour éviter que les habitants soient sursollicités.

Jean-Claude P. relève le fait que les conseils de citoyen et les conseils de quartier ne recouvrent pas la même superficie géographique. Du travail est nécessaire pour tout accorder.

Tania Assouline convient que ce point reste à affiner. Des réunions sont organisées et les conseils de quartier ont été associés sur la façon d'articuler ces instances. La loi oblige à mettre en place des conseils citoyens dans le cadre des contrats de ville, dont celui de Montreuil. Si les zones géographiques correspondaient, le conseil de quartier aurait pu changer de forme. Cependant, le chevauchement de zone peut être une richesse en permettant aux habitants de se croiser.

Marie-Hélène C. demande que les comptes-rendus soient également envoyés aux quartiers non concernés.

Tania Assouline propose qu'ils soient envoyés à tous les membres de la coordination.

Yvon LH. rappelle que ce groupe de travail devait présenter un document présentant les avantages des conseils citoyens.

Sylvie Baste répond que ce document sera envoyé à toute la coordination.

Mario C. et Michel E. considèrent qu'il existe parfois un manque de retour sur ce qui se fait. Ils n'ont reçu aucun compte-rendu après la visite du maire dans leur quartier. Ils ne sont pas mis au courant de certaines interventions, par exemple d'une rue fermée le dimanche. De même, ils ont appris à la lecture du journal de Montreuil un prochain arpentage du maire dans leur quartier.

Tania Assouline rapporte qu'elle a demandé au secrétariat de prévenir les conseils de quartier dès que la date de l'arpentage est fixée. Elle convient d'une marge de progression en termes d'informations sur le quotidien du quartier également, dont les travaux et brochantes.

Michel E. raconte avoir appris la fermeture de la rue en voyant les barrières. Le maire a dit que cela faisait suite à une pétition. Or, il n'a vu que deux enfants dans la rue. Le conseil de quartier aurait émis un avis défavorable sur ce projet.

Mario C. considère que le problème réside dans l'absence de concertation.

Thomas Mercet suggère de se rapprocher de Mme Pilon, élue chargée du stationnement et de la circulation.

Céline H. pointe une absence d'évolution au sujet du journal municipal : les conseils de quartier y sont annoncés en une ligne. Elle demande une nouvelle fois des pages dédiées aux conseils de quartier. Les ordres du jour des deux réunions de conseil de quartier de la rentrée étaient pourtant déterminés depuis le mois de juillet. Elle considère que le délai de six semaines ne peut plus être invoqué.

Tania Assouline répond avoir travaillé beaucoup sur ce sujet avec la communication. C'est un point qui reste à améliorer.

Thomas Mercet indique avoir transmis plusieurs observations sur ce point, d'autant plus stratégique que la mobilisation des habitants dépend des ordres du jour. Tout dépend de la ligne éditoriale et du rubriquage. Le délai pour annoncer une date de réunion plénière dans le journal municipal est par ailleurs désormais de 11 jours avant la date de parution.

Marie-Hélène C. estime que l'organisation des arpentages le vendredi à 15 h 30 est inadaptée.

Tania Assouline répond que cet horaire correspond à l'heure de la sortie de l'école et permet la présence de nombreux parents. Les services municipaux doivent être présents également pour donner des réponses immédiatement ou de faire remonter l'information efficacement. Il est difficile d'organiser les arpentages le soir et le week-end.

Frédéric M. considère problématique qu'une demande au cours d'un arpentage soit systématiquement prise en compte. Les arpentages enlèvent le pouvoir au conseil de quartier.

Tania Assouline considère qu'il ne s'agit pas d'une situation générale. Elle peut essayer d'améliorer la façon dont le retour sur l'arpentage est réalisé. Pour certains arpentages, le conseil de quartier avait préparé un listing des points sur lesquels les membres voulaient attirer l'attention du maire. Elle invite chaque conseil à mandater un représentant à l'arpentage. Par ailleurs, une personne qui ne vient pas aux conseils de quartier peut aller à l'arpentage et mentionner un problème existant. Les remontées d'usage faites par les conseils de quartier peuvent être ainsi complétées.

Marie-Hélène C. évoque le fonctionnement des arpentages dans le quartier Solidarité-Carnot, dans lequel l'antenne fait une proposition et demande si le conseil de quartier a des suggestions. Il s'agit par ailleurs d'un quartier étendu et il n'y a personne à 15 h 30. Elle propose de réfléchir à organiser des rencontres avec les habitants dans certaines rues un peu plus tard ou un samedi matin.

Tania Assouline propose de faire le relais avec les élus de quartier concernant le trajet des arpentages. Le retour sur un arpentage auprès du conseil de quartier sera plus long à mettre en place. Il faut travailler sur ce sujet avec les personnes qui pilotent les arpentages.

Mario C. indique avoir découvert sur le site de la ville qu'une enquête publique sur le PLD a été lancée le 23 septembre par Est Ensemble. Il ne comprend pas pourquoi il n'en avait jamais entendu parler. Il n'aura d'ailleurs pas le temps de lire l'étude avant le prochain conseil de quartier et ne pourra pas participer à l'enquête publique avant sa fin, le 15 octobre.

Tania Assouline répond qu'elle essaie de faire vivre la charte de la démocratie locale. La concertation devrait être prévue en amont. Les usages ne sont cependant pas encore mis en place pour tous les sujets ou les démarches d'autres collectivités. Il existe encore une marge de progression.

Marie-Hélène C. demande d'enlever la taxe d'habitation sur les places de parkings.

Tania Assouline répond que la municipalité ne peut que gérer les taux et les abattements concernant la taxe d'habitation. Sa suppression ne relève pas de sa compétence.

Frédéric M. considère que la ZAC Boissière Acacia ne bénéficiera pas des transports en commun nécessaires ; il n'existe que trois bus, déjà trop chargés.

Tania Assouline en convient, mais soutient la volonté de construire de nouveaux logements au vu de la demande.

Marie-Hélène C. demande de construire des parkings en même temps.

Tania Assouline répond que c'est un point qui figure dans la charte promoteur. Ce n'est pas parce que les transports nécessaires n'existent pas qu'il faut arrêter de construire. La question du logement doit se gérer au niveau de l'Île-de-France.

Thomas Mercet partage les éléments chiffrés sur les enveloppes participatives de quartiers (EPQ). Il liste les 17 différents projets validés depuis le 1^{er} janvier 2015 et les 10 quartiers auxquels ils sont reliés. Quatre quartiers n'ont pas bénéficié des budgets. L'enveloppe 2015 a été consommée à hauteur de 93,6 %.

Tania Assouline rappelle qu'en 2013 et 2014, seulement entre 30% et 40 % du budget avaient été utilisés. Par ailleurs, le budget participatif montre que les habitants et les conseils de quartier se sont saisis de cette possibilité.

Le budget investissement des EPQ pour 2016 est transféré sur le budget participatif. Tania Assouline souhaite conserver une enveloppe de fonctionnement de 30 000 € pour les EPQ. En termes de restriction budgétaire, elle a préféré réduire les comptes-rendus des réunions. Elle se demande s'il serait possible de désigner une personne qui ferait un relevé de décision lors des coordinations des conseils de quartier. Il s'agit de trouver des dispositifs alternatifs pour ne pas offrir moins de services aux habitants.

Thomas Mercet explique que l'enveloppe de 30 000 € ne pourrait concerner que du fonctionnement. Il suggère que ce budget bénéficie d'une manière globale à tous par le biais de formation pour l'animation de réunion, la communication, la façon de réaliser un arpentage, etc.

Marie-Hélène C. demande une formation pour gérer les conflits.

François L. rappelle qu'avant il existait des formations sur l'informatique et sur le PLU. Il souhaite également mettre en place un bilan du travail des élus, ce qui avait été fait à la création des conseils de quartier.

Tania Assouline estime que la mise en place des conseils citoyens permet de débloquent des crédits de formation. Elle invite à ouvrir ces formations à toutes les instances de démocraties participatives. Elle convient de problèmes au niveau de certains élus de quartier. Il revient aux conseils de quartier de les interpeller.

Mario C. rappelle que les conseils de quartier avaient demandé de l'aide avec les comptes rendus ; l'idée de la formation est bonne, mais il souhaiterait garder la possibilité pour les conseils de quartier d'être accompagnés pour la rédaction d'un compte-rendu quand ils en ont besoin.

Marisol C., du conseil de quartier Bas Montreuil République, déclare avoir découvert le 18 septembre 2015 l'existence des enveloppes budgétaires et que des comptes rendus pouvaient être faits ou qu'il était possible de faire des impressions. Un nouveau collectif d'animation a été créé en septembre. Elle demande ce qui peut être mis en place pour un conseil de quartier difficile, mais très actif.

Tania Assouline rappelle avoir fait le tour des 14 conseils de quartier au début de la mandature. Quand un conseil de quartier ne va pas bien, Thomas Mercet essaie de l'accompagner. Les conseils de quartier autonomes sont une spécificité montreuilloise. Ailleurs, ce sont souvent des élus qui les convoquent et les président. Pour élargir le nombre de participants à une réunion de conseil de quartier, il faut un objet précis. Néanmoins, l'efficacité ne se juge pas uniquement au nombre de participants. Les décisions prises sont également importantes.

Thomas Mercet partage quelques statistiques sur les conseils de quartier depuis le 1^{er} janvier dernier. Il compte un total de 60 réunions plénières. Le conseil de quartier du Centre-ville semble en veille, car il n'a organisé aucune réunion plénière depuis le 14 octobre 2014. Un collectif d'animation est en veille et le conseil de quartier correspondant ne fonctionne qu'en plénière. 4 collectifs ont été entièrement recréés. 13 conseils de quartier sont actifs contre 9 l'année précédente. L'objectif de la charte lui paraît donc être rempli.

François L. suggère de demander l'expérience de membres de conseils de quartier existants plutôt que de solliciter les services en cas de problème. Il propose de recréer l'équipe d'animation.

Tania Assouline estime que la coordination des conseils de quartier peut endosser ce rôle.

Sylvie Baste rappelle le constat fait de la diversité des conseils de quartier. Il pourrait être intéressant de travailler à un bilan partagé et de définir les critères qui permettraient d'évaluer les conseils de quartier.

Céline H. considère que les conseils de quartier sont dépendants des relations avec les élus de quartiers. Les techniciens ne donnent pas toujours une bonne image de la municipalité. Il lui manque des informations pour pouvoir mobiliser les habitants. Elle aimerait s'appuyer plus sur son antenne de quartier et a le sentiment que les habitants des Ramenas sont considérés comme des citoyens de seconde zone.

Marie-Hélène C. s'interroge sur l'opportunité d'augmenter le nombre de quartiers.

En conclusion, Tania Assouline propose de réunir la coordination des conseils de quartier pour le comité de suivi le jeudi 15 octobre à 19 h au PIC. Cela permettra de faire un bilan de la phase d'instruction et de préparer l'Agora qui aura lieu le 7 novembre dans la salle des fêtes.

La séance est levée à 21 h 30